DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal:

49

N°091

En exercice:

49

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

31

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2018

L'AN deux mille dix huit, le 02 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 26 avril 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

<u>Etaient présents</u>: DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

<u>Etaient absents</u>: MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés:

Représentés par :

Madame Sophie VALLY

Monsieur Jean-François MONINO

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Marc RUER

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Magali CHERET

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers et l'association Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis dans le cadre du festival Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis en 2018.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2125-1 qui fixe les modalités de mise à disposition des biens relevant du domaine public ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 16 du 17 janvier 2018 fixant les conditions de mise à disposition des grandes salles municipales aux associations et autres utilisateurs à partir du 1er février 2018 ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers et l'association Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis dans le cadre du festival Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis en 2018.

Considérant le partenariat entre l'association Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE:

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune et l'association Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis dans le cadre du festival Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis en 2018 telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à la signer.

Reçu en préfecture le : 04/05/18

Publié le : 04/05/18

Certifie exécutoire : 04/05/18

Pour la Maire,

l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG